

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire avant de procéder à votre inscription administrative (IA). L'acquiescement annuel se fait sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr> à partir du 1er mai 2020 et génère une attestation CVEC à transmettre à la scolarité. Les boursiers seront exonérés mais doivent tout de même fournir l'attestation CVEC pour s'inscrire.

- Inscriptions en ligne sur l'adresse <https://iareins.unistra.fr> pour les étudiants inscrits en 2019-2020 à l'Université de Strasbourg (inscription en année supérieure ou réinscription dans la même année)

- Inscriptions en ligne sur l'adresse <https://iaprimo.unistra.fr> pour les étudiants primo-entrants (1ère inscription à l'Université de Strasbourg hors apprentissage)

Formation initiale					
Cursus	Début IA	Fin IA	CVEC	Frais scolarité	Frais double IA
DFGSP2	20/07/2020	30/08/2020	92 €	170,00 €	
DFGSP3	14/09/2020	30/09/2020	92 €	170,00 €	
DFASP1	13/07/2020	30/08/2020	92 €	243,00 €	
DFASP2	13/07/2020	30/08/2020	92 €	243,00 €	
6A	14/09/2020	30/09/2020	92 €	243,00 €	
Thèse *	14/09/2020	31/10/2020	92 €	243,00 €	
M1 **	13/07/2020	30/08/2020	92 €	243,00 €	159,00 €
M2 **	20/07/2020	30/09/2020	92 €	243,00 €	159,00 €
DES	06/07/2020	30/09/2020	92 €	502,00 €	

Formation continue
M2 (sauf parcours pharmacologie-toxicologie et Biotechnologies)
Contactez le service de formation continue : <a href="mailto:sfc-contact@unistra.fr">sfc-contact@unistra.fr</a> ou par téléphone au : 03.68.85.49.20.

Formation en apprentissage				
Cursus	Début IA	Fin IA	CVEC	Frais scolarité
M2 **	20/07/2020	30/09/2020	92 €	NC
Licence pro	20/07/2020	30/09/2020	92 €	NC

Les étudiants apprentis doivent remplir et envoyer un dossier d'inscription (à télécharger sur le site de la faculté) et déposer les pièces justificatives (contrat d'apprentissage, attestation CVEC, pièce d'identité, photo récente, dernier diplôme obtenu, attestation JAPD ou JDC) via le lien <https://assistance-etudiant.unistra.fr> ou par courrier au service de scolarité.

\* les étudiants ayant déjà validé la 6ème année et souhaitant se réinscrire en thèse uniquement doivent demander, au préalable, un laissez-passer par mail à <https://assistance-etudiant.unistra.fr>.

\*\* Pour les étudiants provenant du cursus de pharmacie et qui s'inscrivent en Master en parallèle (hors apprentis), vous devez saisir votre inscription, en respectant l'ordre, DFASP2 pour les M1 et en 6A pour les M2 avant de pouvoir vous inscrire en Master. Une fois les deux inscriptions effectuées, vous pouvez procéder au paiement des frais d'inscription.

Si besoin, merci de contacter la permanence d'été de l'Université de Strasbourg du 02/07/2020 au 13/09/2020 de 9h à 16h30, du lundi au vendredi au **03.68.85.60.00**.